



## Accueil de Loisirs de GIEVRES

### Séjour "été 2020"

Du lundi 6 au vendredi 24 juillet.  
Du lundi 24 au lundi 31 août 2020.

Madame, Monsieur,

Pour des questions de locaux, nous vous rappelons que nous accueillons vos enfants dans deux lieux différents :

- Pour la période du lundi 6 vendredi 24 juillet, l'accueil se fera dans les locaux de l'école VATIN avec une inscription à la journée et repas au restaurant scolaire
- Pour la période du lundi 24 au lundi 31 août, l'accueil se fera dans les locaux habituels du centre avec une inscription à la journée et repas au restaurant scolaire

Toutes ces ouvertures sont groupées dans ce formulaire. Nous vous demandons de déposer votre dossier à **l'équipe de direction au centre de loisirs**, en vous munissant du **carnet de santé** de(s) l'enfant(s) à inscrire, d'une attestation d'assurance, d'une **attestation de votre employeur** et du **dernier avis d'imposition**, avant le **lundi 27 juin**. Un acompte de 50% (**calculé au moment du dépôt de votre dossier**) vous sera demandé pour valider l'inscription.

#### Attention

Dans l'attente du protocole spécifique pour cet été et des nouvelles conditions d'accueil, seuls les enfants giévrais dont les 2 parents ou le parent isolé travaillent seront acceptés.

Dans l'hypothèse où les consignes sanitaires seraient allégées, nous pourrions accueillir d'autres enfants, giévrais non prioritaires et/ou extérieurs prioritaires. C'est pourquoi nous établissons une liste d'attente pour ceux-ci.

#### Attention

Suite à un changement de fonctionnement, **vous devez nous fournir un ticket repas par jour de présence de votre enfant. Vous devez nous fournir tous les tickets de l'été en une fois en les glissant dans une enveloppe avec le prénom de l'enfant inscrit sur chaque ticket avant le jeudi 2 juillet.**

Garderie du matin : **La période 7h – 9h00 est gratuite.**

Nous acceptons les règlements par chèque, en espèces ou par chèques vacances.

Les "cartes CAF" et les "bons vacances MSA" du Loir et Cher sont acceptés par le centre.

### **TARIFS DU CENTRE :**

Sont indiqués ci-dessous les tarifs au quotient familial pour les familles allocataires de la CAF ou de la MSA.  
Pour les familles relevant d'un autre régime, nous consulter.

Tranches de quotient	Normal				Majoration
	Journée 7h00 - 18h00	Pour 5 journées consécutives dans la semaine			Sortie d'exception
		1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant et suivants	
QF 1 (0 - 300)	7,00 €	28,00 €	26,60 €	25,20 €	4,50 €
QF 2 (301 - 600)	7,30 €	29,20 €	27,74 €	26,28 €	
QF 3 (601 - 1000)	7,60 €	30,40 €	28,88 €	27,36 €	
QF4 (1001 - 1300)	8,00 €	32,00 €	30,40 €	28,80 €	
QF 5 (1301 et +)	8,40 €	33,60 €	31,92 €	30,24 €	

Au-delà de 18h00 une amende d'un montant de **5,00 €** par quart d'heure entamé sera facturée.  
Ces tarifs ne comprennent pas le repas du midi. Les tickets repas à 3.15€ sont à acheter en mairie à l'avance.

### **HORAIRES DU CENTRE :**

**Accueil des enfants entre 7h00 et 9h00**

Départ échelonné à partir de 17h00 (hors horaires spécifiques d'animations)

**Fin du centre à 18h00**

### **ANIMATIONS :**

Dans l'attente des consignes de sécurité, aucune sortie n'est programmée. Vos enfants seront accueillis au centre et des animations, dans le respect des gestes barrières leur seront proposées. Si les protocoles évoluent, nous mettrons en place des sorties et nous vous informerons de l'évolution du planning. L'année 2020 sera une année très particulière dans notre fonctionnement et nos programmes. Nous vous remercions de votre compréhension.



M. Le Maire  
R. MOUGNE

N°

ACCUEIL DE LOISIRS DE GIEVRES  
ÉTÉ 2020

**A compléter et amener au centre de loisirs  
Ou à envoyer par mail à [centredeloisirs@gievres.fr](mailto:centredeloisirs@gievres.fr)  
Avant le lundi 27 juin 2020**

M. ou Mme .....

Responsable de l'enfant .....

Né(e) le ..... / ..... / .....

Adresse durant le séjour .....

Déclare l'inscrire aux dates suivantes et m'engage d'une façon  
**FERME, DEFINITIVE et SANS MODIFICATION,**

Chaque journée ou semaine réservée sera facturée sauf si présentation d'un certificat médical dans les 48h (à compter de la 1<sup>ère</sup> journée d'absence)

06/07	07/07	08/07	09/07	10/07
<del>13/07</del>	<del>14/07</del>	15/07	16/07	17/07
20/07	21/07	22/07	23/07	24/07
24/08	25/08	26/08	27/08	28/08

	Père	Mère
<b>N° Allocataire</b> (Obligatoire)		
<b>Nom de l'employeur</b> (Obligatoire)		
<b>Adresse de l'employeur</b> (Obligatoire)		
<b>Régime (général, agricole, autre)</b> (Obligatoire)		

A Gièvres, le  
Signature